

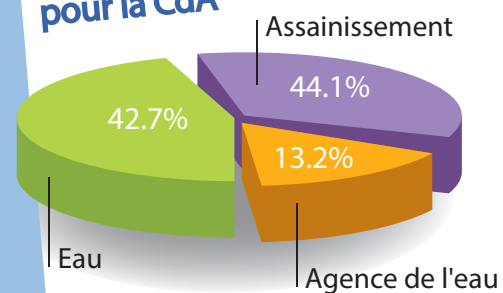
LES INDICATEURS FINANCIERS

Tarifs de la redevance assainissement en 2018 :

- Part fixe pour une habitation individuelle : 65,16 € par an
Part fixe pour un immeuble collectif : 45,53 € par an par logement ou activité.
- Part proportionnelle : 1,28 € par m³ d'eau consommée (sur le réseau d'eau potable ou ressource en eau privée).

La redevance assainissement est perçue par l'intermédiaire de la facture d'eau en contrepartie du service rendu pour la collecte et l'épuration des eaux usées.
L'ensemble des usagers de la CdA paie le même tarif et bénéficie du même service sur l'ensemble du territoire.

Répartition moyenne pour la CdA



Possibilités d'aides financières* :

- Pour la mise aux normes des raccordements au réseau d'eaux usées.

* Sous certaines conditions.

Les principales recettes de fonctionnement :

- Redevance assainissement : **16 514 025 €**
- Participation pour le financement de l'assainissement collectif (dans le cas de constructions, réaménagements ou changements de destination bénéficiant de la desserte du réseau d'eaux usées) : **1 975 490 €**

Les travaux et les investissements :

7 478 726 €

Travaux d'extensions, réparations et de réhabilitations réalisés au niveau du système de collecte (branchements, collecteurs, postes de pompage) et constructions d'ouvrages neufs.
Equipements et matériels d'exploitation.

Chantier de reconstruction du pôle épuratoire Nord à Marsilly.



LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

La CdA regroupe **28 communes** et près de **173 000 habitants**. Elle possède la compétence assainissement des eaux usées.

Ses missions

- Gestion des usagers ;
- Collecter les effluents ;
- Les acheminer vers les stations d'épuration ;
- Les épurer avant rejet dans le milieu naturel ;
- Garantir une bonne qualité du milieu récepteur et des boues destinées au compostage.

Pour toute information relative à l'assainissement

contactez

- L'accueil des usagers, 16 rue de Vaucanson à Périgny, **au 05 46 30 35 35**
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h
En dehors de ces heures ouvrables, Le standard de la CdA, joignable 24h/24, **au 05 46 30 34 00**
- Si vous habitez Vérines, contactez la SAUR **au 05 81 31 85 02**

Credits photos : F. LE LAN / CdA La Rochelle

SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées

ANNÉE 2017

Cette plaquette est destinée à l'information des usagers. Le rapport complet est disponible à l'accueil assainissement de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
16 Rue de Vaucanson
17180 PERIGNY

Communauté d'Agglomération de **La Rochelle**

LES USAGERS

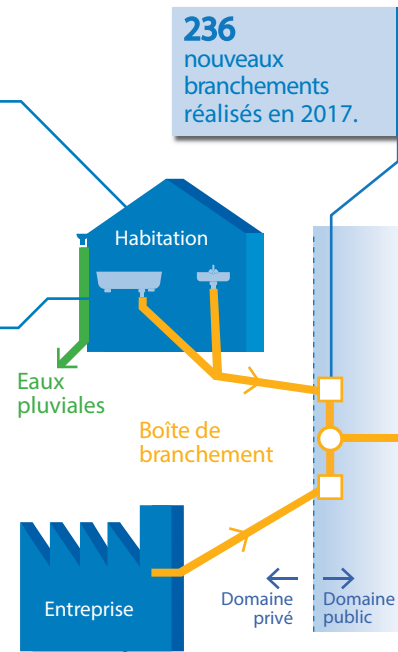
Les eaux usées issues des habitations et des entreprises sont rejetées dans le réseau d'assainissement. Les déversements dangereux ou toxiques sont formellement interdits.

71 067 habitations desservies par le réseau d'eaux usées.

236 nouveaux branchements réalisés en 2017.

3 222 habitations vérifiées en 2017 par trois équipes spécialisées pour s'assurer du bon raccordement des eaux usées au réseau d'assainissement.

160 arrêtés d'autorisation de déversement et **240** conventions spéciales de déversement au total établies avec les usagers à caractère industriel, commercial et artisanal pour maîtriser les rejets d'effluents issus de leurs activités.



LA COLLECTE DES EAUX USÉES

Plus de **1 273 km de réseaux d'eaux usées** transportent les effluents rejetés par tous les usagers raccordés. Les eaux pluviales sont recueillies de façon indépendante dans d'autres canalisations.

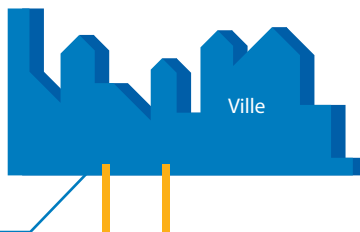
Réalisations 2017 :

300 m de réseaux d'eaux usées créés.
2 km de collecteurs renouvelés et **766 m** réhabilités.
1 nouveau poste de pompage mis en service.

211 postes de pompage participent à l'acheminement des eaux usées aux stations d'épuration.

L'entretien :

- 54 km de réseaux contrôlés par vidéo
- 1842 interventions réalisées d'urgence sur le réseau public et les postes de pompage.



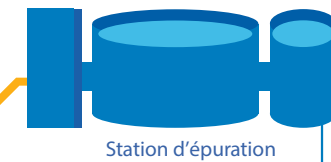
LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Dans 9 stations d'épuration.

Près de **9 800 000 m³** d'eaux usées traitées en 2017 sur l'ensemble des stations d'épuration soit plus de **310 litres** d'effluents entrant chaque seconde en permanence.

La station d'épuration de Port Neuf, la plus importante de la CdA, reçoit chaque jour **11 800 kg** de pollution organique et **8 280 kg** de matières en suspension. Elle a la capacité de traiter une pollution équivalente à **170 000 habitants**. En 2017, elle a permis d'éliminer **près de 97 % de la pollution**, avant rejet en milieu naturel.

Rejet dans le milieu naturel



LES SOUS-PRODUITS DU TRAITEMENT

- Les déchets retenus par les grilles sont incinérés ;
- Les sables sont valorisés, après lavage, lors des travaux de pose de réseaux ;
- Les graisses sont incinérées ou dégradées biologiquement selon les stations d'épuration ;
- Les boues sont compostées.

Le compost est fabriqué par mélange des boues déshydratées, sous forme pâteuse, avec des déchets verts. Une période de 6 à 8 mois est nécessaire à l'obtention d'un compost parfaitement hygiénisé et stable. Il est ensuite épandu sur les sols agricoles de l'Aunis dans le cadre d'un plan d'épandage.



Test fumigène lors d'un diagnostic de raccordement



Travaux sur le réseau de collecte des eaux usées



Clarificateur sur la station d'épuration de Port Neuf



Fabrication du compost à usage agricole